AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2023

ASSURE N°CLIENT MAPHAR: 00000694 ABITO MARTIAL YAKRO

INTERLOCUTEUR

N°TELEPHONE : 22503205979

N°	POLICE N°	CODE ASSUREUR	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2023	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1	NC/AUTO/1	694	ASSURANCE AUTO	PEUGEOT-4516 HH01	175,894	TIERS COMPLET	07/02/2023 AU 06/02/2024
	7	TOTAL ASSURA	NCES (1)		175,894		

ETAT DES REGLEMENTS

n°	MODE DE REGLEMENT	REFERENCE DE REGLEMENT	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1	ESPECE	10000000000000 00000033258	14/02/2023	75,000	NC/AUTO/1	07/02/2023 AU 06/08/2023	75,000
		TOTAL REGI	EMENT	(2)		75,000	75,000
	100,894						

NOTES IMPORTANTES

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011,

vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de

2023 l'exercice

Veuillez contacter nos chargés de clientèle MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 Mlle GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte dans nos livres laisse apparaître un

solde 100,894

Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces arriérés

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte

Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire.

POUR LA MUTUELLE

